



ACCUEIL : L'EXEMPLE DE REZE

L'automne est revenu avec son cortège de feuilles mortes. Mais il n'y a pas que les feuilles des arbres qui tombent; il y a aussi les feuilles d'imposition...

Cette année l'échéance du 15 septembre a été relativement clémente en terme de réception à la trésorerie de Rezé.

Au 15 octobre, la situation a commencé à se tendre.

Et puis novembre a amené sa grisaille, ses pluies, ses jours fériés, ses vacances scolaires ...et la taxe d'habitation ...

Et là, tout se gâte. La machine qui fonctionnait tant bien que mal depuis le début de l'année se grippe.

- Le hall ne désemplit pas,
- Au guichet, c'est la cohue (il n'est pas rare de recevoir plus de 200 personnes dans une journée),
- Les demandes de délais s'enchaînent à un rythme infernal
- Les réflexions sur le montant à payer fusent,
- Certains contribuables attendent pour remettre en mains propres leur précieux sésame malgré la boîte aux lettres;
- les très nombreux paiements en espèce obligent à faire des dégagements de fonds presque quotidiennement (pas facile de préparer un versement quand le public se presse derrière la vitre ...)
- le téléphone sonne du matin au soir sans interruption
- les retours d'avis d'imposition et les demandes de délais s'entassent

certains jours, faute d'une autre solution, tout le monde assure l'accueil physique et il n'y a plus personne pour répondre au téléphone.

Bien sûr, cette situation provoque l'agacement des usagers dont certains viennent de très loin (la trésorerie de Rezé couvre un territoire jusqu'à plus de 40 km) ce qui donne lieu à quelques frictions...

Les agents assurent du mieux qu'ils le peuvent le traitement des affaires courantes, mais jusqu'à quand ?

UNE LAME DE FOND POUR LE POUVOIR D'ACHAT ET LA CROISSANCE

Le Premier ministre, François Fillon a beau affirmer sur tous les tons que les «efforts» demandés par son deuxième plan de rigueur sont «justes» ou «équitable», il n'en est rien. En effet, les mesures qu'il a présentées renforcent encore l'austérité déjà inscrites dans son programme de rigueur budgétaire du 24 août 2011 à l'égard des classes moyennes et défavorisées pour mieux épargner les très hauts revenus.

Le changement de mode de calcul de plusieurs prestations sociales est à ce titre révélateur. Ainsi, les allocations familiales, rentrée scolaire, de prestations d'accueil du jeune enfant, congé parental ou les aides au logement ne seront plus revalorisées en fonction de l'inflation prévisionnelle (2,1%) mais du taux de croissance espéré (1%). Ce gel partiel ne sera pas indolore pour les 4,4 millions de foyers bénéficiant des



allocations familiales, les près de 3 millions touchant l'allocation de rentrée scolaire ou les 6 millions percevant les aides au logement. La mesure vise à économiser 400 millions d'euros en 2012 et 500 millions en 2013.

De quoi pénaliser un pouvoir d'achat qui sera également amputé par le relèvement de 5,5% à 7% du taux réduit de TVA. À l'exclusion des produits de première nécessité (alimentation) de l'énergie, des produits et services aux handicapés, ce nouveau taux intermédiaire sera appliqué aux prix de tous les autres produits et services comme les transports publics de voyageurs, les hôtels, restaurants, la fourniture de repas dans les cantines d'entreprise, les frais d'avocats (aides juridictionnelles) les travaux de bâtiment, la collecte de déchets, les livres, les spectacles, les musées ou les parcs d'attractions... Recette escomptée, 1,8 milliard d'euros en 2012!

À cela s'ajoute la hausse de l'impôt sur le revenu. En 2011 et 2012, le gouvernement ne revalorisera pas les tranches de l'impôt du montant de l'inflation. En clair, d'une année sur l'autre, si les revenus augmentent à la marge, par exemple avec l'évolution des prix, le barème, lui restera bloqué au niveau de 2010. Pour quelques euros de plus et mécaniquement, certains foyers jusque-là exonérés d'impôt sur le revenu y seront assujettis tandis que les autres basculeront vers une tranche supérieure.

Recettes attendues: 3,4 milliards d'euros sur deux ans, dont 1,7 milliard en 2012.

Certes la désindexation de ce barème inclut les abattements en matière de droits de succession et de donation ainsi que l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF). Mais, comme l'a souligné dans Libération un économiste, Thomas Piketty, le gouvernement a divisé, cette année, par plus de deux les recettes de l'ISF (deux milliards d'euros de manque à gagner) au profit des plus riches. Lesquels, rappelons-le, continueront à bénéficier du bouclier fiscal qui ne sera supprimé que l'an prochain. Quant au prélèvement forfaitaire libératoire (PFL) sur les dividendes et les intérêts devant être porté de 19% à 24%, Thomas Piketty a expliqué que la moitié des revenus financiers n'y sont pas soumis du fait "d'une assiette d'imposition mitée".

Pour **FO**, "si l'on ajoute en plus les nouvelles coupes programmées dans les budgets de l'Etat et de l'assurance maladie ainsi que l'accélération de l'application de la contre-réforme des retraites, on casse tous les moteurs de croissance

***C'est une aberration économique
doublée d'un scandale social''.***

ASSEMBLÉE ANNUELLE FO DGFIP44

Le 16 décembre, la section FO DGFIP 44 tient son assemblée départementale annuelle. L'occasion de faire le point sur l'année en cours et les orientations des mois à venir. Vous êtes en droit d'y assister. Si vous le souhaitez, adressez nous un courriel à à fo.drffip044@dgfip.finances.gouv.fr.

Nous vous renseignerons sur les modalités de cette journée ...

